



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 31 octobre 2019 — N° 76

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner l'instauration du programme Théâtre à la polyvalente de Disraeli.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter Mme Ève Zittel, lauréate d'un prix Leviers.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter MM. Steeve Brown et Luc Fortier, honorés par la Légion royale canadienne pour leur engagement bénévole.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la tenue du premier Salon de l'emploi de Saint-Michel.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Joseph.

31 octobre 2019

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme La Piaule, Local des jeunes.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'école secondaire Pamphile-Le May.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet d'agriculture communautaire de la MRC d'Argenteuil.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Julien pour sa contribution à l'industrie forestière régionale et nationale.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

31 octobre 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 41.

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 44 Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 44.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 juin 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant l'élargissement des pouvoirs du Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec.

(Dépôt n° 1133-20191031)

31 octobre 2019

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 29 et 30 octobre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel.

(Dépôt n° 1134-20191031)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 30 octobre 2019, sur la motion proposée par Mme Ghazal (Mercier) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée de Mercier soit amendée de la manière suivante :

À la 10^e ligne, après le mot « suivants : », ajouter les mots : « , ainsi que tous ceux qu'elle pourrait juger nécessaire de convoquer : »;

31 octobre 2019

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **232** en annexe)

Pour : **40** Contre : **65** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Ghazal (Mercier).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 197, Loi modifiant la loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 ainsi que le mercredi 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et les organismes suivants :

Équiterre
Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
Office de protection des consommateurs
M. Jonathan Mayer, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (instigateur du projet de loi 197) et/ou la faculté de droit de cette université
M. Martin Masse, fondateur de l'entreprise Zone Accro
Mme Agnès Beaulieu de l'Insertec Angus
Les Amis de la terre de Québec
Recyc-Québec
Front québécois pour la gestion écologique des déchets
Association québécoise Zéro déchet du Québec
Bureau de normalisation du Québec
Le chantier de l'Économie sociale

31 octobre 2019

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes;

QUE le député de Chomedey soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 233 en annexe)

Pour : **40** Contre : **65** Abstention : **0**

31 octobre 2019

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la situation humanitaire inquiétante provoquée par la crise majeure qui secoue la République d'Haïti et qui paralyse ses principales institutions depuis des semaines;

QU'elle exprime sa vive inquiétude face aux violences ainsi qu'aux multiples atteintes aux droits et libertés de la population haïtienne;

QU'elle témoigne de notre solidarité sans réserve envers le peuple haïtien et son désir de retrouver une société stable et sécuritaire;

QU'elle rappelle les liens d'amitié qui unissent les peuples québécois et haïtiens, ces liens rendus encore plus forts par la présence au sein de notre société des quelque 150,000 Québécois d'origine haïtienne;

QU'elle enjoigne les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que la communauté internationale à se mobiliser pour soutenir toute sortie de crise pacifique et démocratique qui émanerait des acteurs de la société civile haïtienne.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 234 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

31 octobre 2019

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la rémunération des médecins spécialistes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la protection du patrimoine public québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 40e anniversaire du Secrétariat à la condition féminine;

QU'elle salue les nombreuses initiatives mises en place ou soutenues par le Secrétariat à la condition féminine pour prévenir et contrer les violences sexuelles et conjugales et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;

QU'elle sensibilise les Québécoises et les Québécois aux inégalités auxquelles les femmes sont toujours confrontées au Québec et à travers le monde;

QU'elle souligne le travail remarquable effectué par les organismes et les groupes de femmes;

QU'elle remercie l'ensemble du personnel qui a œuvré au Secrétariat à la condition féminine au cours des 40 dernières années;

31 octobre 2019

Enfin, que les membres de l'Assemblée nationale unissent leurs efforts pour faire du Québec une société toujours plus égalitaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), présente une motion concernant le projet de loi n° 493, Loi sur l'interculturalisme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public;

31 octobre 2019

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative;
- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, le 29 octobre 2019.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, dépose :

Un communiqué de presse d'Hydro-Québec, en date du 29 octobre 2019, intitulé *Des informations erronées véhiculées par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes*.

(Dépôt n° 1135-20191031)

M. le président prend la question en délibéré.

31 octobre 2019

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 8 novembre 2019, M. Polo (Laval-des-Rapides) s'adressera à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'absence de remboursement des trop-perçus aux consommateurs québécois promis par la Coalition Avenir Québec et l'affaiblissement de la Régie de l'énergie ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

31 octobre 2019

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 31 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 31 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 octobre 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

31 octobre 2019

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 17, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « La mise en œuvre de nouveaux ratios pour la prise en charge de patients par les infirmières du Québec ». Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, remplace le ministre pour ce débat;

31 octobre 2019

- le deuxième, sur une question adressée par M. Derraji (Nelligan) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « Les seuils d'immigration prévus en 2020 en relation avec la sévère pénurie de main-d'oeuvre. ». Mme Guilbault, vice-première ministre, remplace le ministre pour ce débat;

- le troisième, sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « Les tarifs d'électricité et le projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité ».

À 18 h 39, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 novembre 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

31 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 232)

POUR - 40

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 65

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	

31 octobre 2019

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 233)

POUR - 40

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 65

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
			Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
			Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

31 octobre 2019

Sur la motion de Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 234)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)